

AFFAIRE N° 62

CONCESSION DE L'AFFICHAGE PUBLICITAIRE SUR LE STADE DE L'EST
AU CLUB SPORTIF DE SAINT-DENIS ET A LA PATRIOTE

Gabriel ARMOUDOM donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 9 septembre 1987, une convention d'affichage avait été signée entre l'Agence de Publicité "Editions de Bourbon" et la Commune de Saint-Denis. Son objet était la concession exclusive de l'exploitation de la publicité par affichage sur le Stade de l'Est (terrain de grand jeu) à l'Agence dénommée ci-dessus.

Cette convention a été résiliée, au début de cette année, en raison du manquement durable des "Editions de Bourbon" à ses obligations.

Le Club Sportif de Saint-Denis et la Patriote souhaitent obtenir la concession de la gestion des panneaux publicitaires se trouvant dans l'enceinte du Stade de l'Est.

Je vous demande donc de confier cette concession au C.S.S.D. et à la Patriote (dans la limite de huit panneaux, pour ce dernier club).

A cet effet, la location des emplacements publicitaires varieront selon leur nombre. Le prix de location retenu sera de 7 500 F hors taxes pour les petits panneaux, et de 20 000 F hors taxes pour les grands.

Une convention ultérieure fixera les modalités permettant au C.S.S.D. et à la Patriote de gérer les emplacements publicitaires.

Je vous demande de vous prononcer sur cette affaire.

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions CULTURE ET SPORTS, et ECONOMIE émettent un avis favorable.

(Le Maire, Président du C.S.S.D. et François CAILLE, Président de la Patriote quittent la salle).

M. GERARD M. : Combien de panneaux d'affichage y a-t-il sur ce stade ?

M. ARMOUDOM G. : Il y a en quatre-vingt-huit.

M. GERARD M. : Vous accordez huit panneaux à la Patriote et quatre-vingt au C.S.S.D.. Pourquoi n'accorderiez-vous pas également un panneau à toutes les autres équipes de football à Saint-Denis ?

M. ARMOUDOM G. : Le C.S.S.D. et la Patriote seront amenés à jouer sur le Stade de l'Est.

M. GERARD M. : Mais, il y a d'autres clubs, notamment l'équipe de Prima.

M. ARMOUDOM G. : Des subventions sont allouées aux autres équipes.

M. GERARD M. : J'estime que cette répartition est tout à fait injuste. Il y a d'autres clubs de football à Saint-Denis. Mais, je me trompe peut-être.

M. ARMOUDOM G. : Le C.S.S.D. et la Patriote sont les deux plus grands clubs de Saint-Denis.

M. GERARD M. : Oui. Mais, il serait bon d'aider aussi les autres équipes.

Mme FONTAINE G. : Nous allons passer au vote.

M. GERARD M. : Nous pourrions peut-être essayer de répartir les panneaux plus équitablement.

M. BOX D. : Sans doute n'est-il pas possible de répartir les panneaux entre l'ensemble des clubs, parce que la plupart d'entre eux ne jouent pas sur ce terrain. Mais, le C.S.S.D. et la Patriote sont deux équipes de niveau à peu près équivalent. Il serait donc anormal de répartir les panneaux de manière aussi inégale. Je propose donc de modifier la répartition en accordant un nombre égal de panneaux aux deux équipes.

Mme FONTAINE G. : Il me semble que la Patriote ne disposait d'aucun panneau auparavant. Maintenant, nous avons fait un pas dans le sens du partage, puisque nous lui accordons, aujourd'hui, un certain nombre de panneaux.

M. ARMOUDOM G. : Il y a eu un accord entre les deux clubs. Les deux Présidents se sont déjà mis d'accord sur cette répartition...

M. BOX D. : Certainement pas.

M. ARMOUDOM G. : ...notamment sur l'intérêt des panneaux.

M. BOX D. : Ils ne sont pas d'accord sur l'emplacement des panneaux, car vous savez que certains panneaux sont situés en face des caméras de télévision.

Monsieur ANNETTE, Président du C.S.S.D. et Monsieur CAILLE, Président de la Patriote, sont d'accord par la force des choses. C'est Monsieur ANNETTE qui décide. Je trouve cela tout à fait anormal.

Mme FONTAINE G. : Nous n'allons pas éterniser sur le sujet. Je propose de passer au vote de cette affaire.

M. GERARD M. : Même si certains clubs de Saint-Denis ne jouent pas sur ce Stade, ils méritent quand même d'être encouragés.

Mme FONTAINE G. : Mais, ils reçoivent des subventions d'une autre manière. C'est normal qu'une ville ait envie de mettre un peu en avant son club. Je précise également qu'il s'agit ici d'équipes de Division d'Honneur.

M. GERARD M. : Le C.S.S.D. et la Patriote reçoivent aussi des subventions.

Mme FONTAINE G. : Nous n'allons pas poursuivre la discussion. Le débat risque de dégénérer.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Trois. Pour ? Ensemble des autres Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE
(3 abstentions).

(Le Maire et François CAILLE reviennent dans la salle).